

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire des associés

A.V.A.L.

SASU au capital de 10 000 euros

8 Chemin de Marsalette 33650 LA BREDE

RCS BORDEAUX 903 292 811

L'associé unique de la société A.V.A.L., au capital de 10 000 euros, s'est rendu au siège social, le 17/02/2026 à 19 heure, sur la convocation régulière qui lui a été faite.

Était présent, l'associé : Monsieur LEGRAND Grégory, demeurant 8 Chemin de Marsalette 33650 LA BREDE

L'assemblée est présidée par Monsieur LEGRAND Grégory, présent et acceptant.

Le Président constate, qu'étant le seul associé, il peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé unique :

- Les statuts de la société;
- Le rapport de gestion ;
- Le bilan, l'annexe et l'inventaire ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'associé.

Le président déclare que l'associé unique est appelée à délibérer sur l'ordre du jour porté dans la convocation.

Puis le président rappelle que l'associé est présent à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion sur l'activité de la société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 tels et quitus à la présidence ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial du directoire sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le président donne lecture :

- du rapport de gestion du directoire,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président soumet successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la société A.V.A.L. approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 29 929 euros.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé donne quitus entier au directoire de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 29 929 euros comme suit :

- Au poste « Report à nouveau » pour 29 929 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la présidence l'associé de la société A.V.A.L.

Fait à LA BREDE,
Le 17/02/2026

Monsieur LEGRAND Grégory

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' and 'G' followed by a horizontal line.



PMC

Expertise Comptable

SAS A.V.A.L.
8 CHEMIN DE MARSALETTE

33650 LA BREDE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifié conforme

le 17/02/2026

[Signature]

Désignation de l'entreprise		SAS A.V.A.L.		8 CHEMIN DE MARSALETIE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		33650 LA BREDE					
SIRET		9 0 3 2 9 2 8 1 1 0 0 0 1 0		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122025	
				Exercice N-1 clos le		31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	210 022	042		210 022	210 022
	Total I (5)	044	210 022	048		210 022	210 022
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	12 479	074		12 479	58 531
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	1 063	086		1 063	1 975
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	13 542	098		13 542	60 505
	Total général (I + II)	110	223 564	112		223 564	270 527
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		1 000		1 000	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		170 527		112 252	
	Résultat de l'exercice	136		29 929		58 275	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		211 456		181 527	
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				30 709	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		108		291	
	Comptes courants d'associés	173		12 000		58 000	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		12 108		89 000	
Total général (I + II + III)		180		223 564		270 527	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A.V.A.L.		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122025	Exercice N-1 clos le 31122024	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue	{ biens services *	dont export	215		
			et livraisons	217		
			intracommunautaires			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	1 305	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244		
Rémunérations du personnel *				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252		
Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de com- - merce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255	254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	262		
			260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	1 305		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(1 305)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS		Produits financiers	(III)	280	31 342	
	Produits exceptionnels	(IV)	290			
	Charges financières	(V)	294	407		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348			
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306	108		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	29 929	
B - RÉSULTAT FISCAL			312	29 929		
Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	108		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	330	1 543		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	989	138	
			991	992		
ZFANG (44 quaterdecies)		345	344	993		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987	127	181		
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346	655	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	645	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648	649	990	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	718		
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : *			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	718		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.